



# Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

## 4424<sup>e</sup> séance

Mercredi 21 novembre 2001, à 10 h 30  
New York

*Provisoire*


---

<i>Présidente :</i>	Mlle Durrant . . . . .	(Jamaïque)
<i>Membres :</i>	Bangladesh . . . . .	M. Chowdhury
	Chine . . . . .	M. Wang Yingfan
	Colombie . . . . .	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cunningham
	Fédération de Russie . . . . .	M. Karev
	France . . . . .	M. Doutriaux
	Irlande . . . . .	M. Corr
	Mali . . . . .	M. Kassé
	Maurice . . . . .	M. Koonjul
	Norvège . . . . .	M. Brattskar
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Eldon
	Singapour . . . . .	M. Mahbubani
	Tunisie . . . . .	M. Mejdoub
	Ukraine . . . . .	M. Kuchinsky

## Ordre du jour

Protection des civils dans les conflits armés

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



*La séance est ouverte à 10 h 50.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour adopté.*

#### **Protection des civils dans les conflits armés**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Kenzo Oshima, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Oshima à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Kenzo Oshima, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Les membres du Conseil se souviennent certainement que la présente séance a lieu dans le contexte de la lettre datée du 21 juin 2001, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2001/614), suite au débat public sur la protection des civils dans les conflits armés, tenu le 23 avril 2001. Dans cette lettre, les membres du Conseil de sécurité ont indiqué qu'ils souhaiteraient être informés par le Secrétariat de l'état d'avancement des initiatives présentées dans la lettre.

Je donne donc la parole à M. Oshima.

**M. Oshima** (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous remercie ainsi que les membres du Conseil de sécurité de m'avoir invité à tenir le Conseil au fait du plan de mise en oeuvre de la protection des civils dans les conflits armés.

Malgré l'attention croissante accordée, notamment dans les médias récemment, au sort des civils pris dans des conflits armés, la réalité à laquelle

des millions de civils sont confrontés dans le monde entier est fort sinistre. La situation en Afghanistan, par exemple, met en évidence de nombreuses questions et de nombreux défis qui sont évoqués dans le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés, comme par exemple la question de l'accès humanitaire aux populations vulnérables; les besoins spéciaux des femmes et des enfants en matière de protection; la sûreté, la protection et la sécurité dans les camps de personnes déplacées; les relations avec les groupes armés relativement aux négociations sur l'accès; les relations entre civils et militaires pour l'acheminement de l'aide humanitaire; la séparation des civils et des combattants dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés; et la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire. Ces questions ainsi que d'autres mentionnées dans le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés constituent en fait les problèmes quotidiens auxquels nous sommes confrontés en Afghanistan aujourd'hui.

Les deux rapports du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés qui ont été présentés au Conseil en septembre 1999 et en mars 2001, contiennent 54 recommandations relatives à ces problèmes et à d'autres problèmes connexes. Dans une lettre de juin 2001, le Président du Conseil a suggéré au Secrétaire général plusieurs initiatives afin d'appliquer ces recommandations.

Les initiatives suggérées couvrent trois grands domaines : la première suppose une réorganisation en différents groupes de ces 54 recommandations par le Secrétariat, en collaboration avec le Conseil de sécurité, afin de déterminer les responsabilités, d'améliorer la coopération et de faciliter la mise en oeuvre. Je désignerai ce travail de réorganisation sous le nom de plan de campagne pour des raisons de commodité. Deuxièmement, le Secrétariat a été prié de rédiger un aide-mémoire pour faciliter l'examen par le Conseil des questions liées à la protection des civils dans la conception et la planification des mandats de maintien de la paix. Troisièmement, le Conseil a encouragé le Secrétaire général à assurer une coopération encore plus étroite entre mon bureau – le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) – et le Département des opérations de maintien de la paix sur la protection des civils.

Le Secrétaire général se félicite d'avoir la possibilité de lancer ce plan de mise en oeuvre. Je me

réjouis de pouvoir annoncer que toutes les suggestions qui ont été mentionnées sont à différentes étapes de leur évolution.

Je voudrais maintenant donner quelques précisions sur les progrès qui ont été réalisés sur les trois initiatives proposées.

En premier lieu, le plan de campagne a été élaboré dans le but de réorganiser les recommandations du Secrétaire général en différents thèmes, puis d'identifier les institutions qui seront responsables de l'exécution et de la définition des mesures nécessaires, notamment les mesures de coopération et de coordination. À cette fin, mon bureau, en consultation avec les États Membres intéressés et différents organismes, prépare actuellement une matrice, ou un tableau d'exécution, pour élaborer les mesures nécessaires en vue de mettre en oeuvre les recommandations. Nous comptons faire mention du résultat final de ce travail dans un rapport exhaustif qui sera présenté au Conseil en novembre 2002. La matrice énumérera thématiquement les recommandations et les dispositions pertinentes qui figurent dans les résolutions 1265 (1999) et 1296 (2000) tout en identifiant, bien sûr, les institutions responsables, y compris le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les États Membres, le Secrétariat et d'autres, comme par exemple les organisations régionales, le secteur privé et la société civile. Nous espérons que ce travail contribuera tôt ou tard à renforcer l'exécution des recommandations aux niveaux législatif, exécutif et opérationnel.

Pour aider à préparer le plan de campagne, mon bureau a déjà organisé trois ateliers auxquels ont participé les États Membres intéressés, le Secrétariat, les organismes, le Comité international de la Croix-Rouge, des organisations non gouvernementales et divers experts. À cet égard, je voudrais exprimer ma gratitude au Gouvernement norvégien qui a fourni l'appui financier nécessaire à l'organisation de ces ateliers.

Je voudrais mettre en évidence certains des points saillants qui sont ressortis lors des débats qui ont eu lieu pendant ces ateliers.

Pour ce qui est de la protection juridique, par exemple, les participants ont demandé une plus grande spécificité en ce qui concerne les obligations des États découlant du droit humanitaire international, des droits relatifs aux réfugiés et aux droits de l'homme. Il a été

suggéré que les États Membres échangent des informations sur leurs meilleures pratiques afin de fournir des directives aux autres États et de renforcer le succès des initiatives. Les participants ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de fournir une assistance pour le renforcement des capacités dans les États où la mise en oeuvre et la capacité d'application sont insuffisantes. Une grande priorité a été accordée à la création de la Cour pénale internationale et à la prise de distance par rapport aux tribunaux spéciaux tout en renforçant les systèmes de justice nationaux. Le financement, à cet égard, a été identifié comme un problème majeur dans les situations d'après-conflit lorsque le système de justice national s'est effondré. On a suggéré comme solution un financement plus sûr grâce à des contributions mises en recouvrement.

Relativement à la question des personnes déplacées, l'importance qu'il y a à opérationnaliser les principes directeurs en ce qui concerne les personnes déplacées par le biais d'une formation et de programmes d'assistance a été soulignée au cours du débat. La mise en oeuvre efficace de ces programmes, encore une fois, exigera un appui plus important des donateurs. Le manque fréquent de fonds fait souvent manquer des occasions et provoque de dangereux reculs.

En ce qui concerne le maintien de la paix, les ateliers ont noté que jusqu'à présent, dans la plupart des cas, les mandats de maintien de la paix ne recouvrent pas la protection des civils dans les conflits armés. De nombreux participants ont cité l'insuffisance de la volonté politique comme l'une des raisons. Il a largement été convenu que la planification des missions pour les opérations de maintien de la paix profiterait de l'expérience des agents des services d'aide humanitaire, qui, souvent, sont sur le terrain depuis des années et sont en mesure d'apporter des informations et des analyses essentielles en ce qui concerne la protection des civils. Pour changer la réalité sur le terrain, les opérations de maintien de la paix ont parfois besoin de recevoir des mandats très robustes de la part du Conseil de sécurité.

Voilà donc certains des points qui ont été mis en évidence pendant les ateliers.

Cela m'amène à ma deuxième observation : la question du processus de l'aide-mémoire. Cet aide-mémoire est censé être une liste récapitulative qui vise à assurer que l'on prenne systématiquement en compte

les questions relatives à la protection des civils dans l'établissement, la modification ou la clôture des mandats de maintien de la paix.

En étroite collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix et les organismes humanitaires et des droits de l'homme, mon bureau a préparé une liste de questions clefs à examiner par le Conseil. Cette liste est actuellement mise officieusement à la disposition des États Membres intéressés pour leur permettre d'y apporter leurs commentaires. Nous proposons qu'une discussion d'une demi-journée au niveau des experts soit organisée au courant de l'année prochaine – peut-être en janvier ou en février – avec les membres du Conseil en vue d'examiner cet aide-mémoire.

Je voudrais maintenant passer à la troisième initiative, qui concerne les mesures visant à assurer une coordination plus étroite entre mon bureau, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et le Département des opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général se félicite de cette occasion de constituer une équipe multisectorielle composée de représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de faciliter la prise en compte des questions relatives à la protection des civils dans la conception, la planification et l'exécution des opérations de maintien de la paix. À cette fin, mon bureau met actuellement au point un document stratégique, qui sera porté à l'attention des membres du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et du Comité permanent interorganisations pour qu'ils puissent l'élaborer plus avant et se prononcer dessus.

Si c'est au premier chef aux gouvernements qu'incombe la responsabilité première de la protection des civils, il importe d'aller au-delà des frontières traditionnelles et de créer des synergies entre un large éventail d'intervenants. Cela nécessitera l'engagement et la coopération des États Membres, des organisations régionales, des organisations non gouvernementales internationales et nationales, des médias, du secteur privé et des milieux universitaires.

Mon bureau est prêt à continuer, en étroite consultation avec le Conseil, la mise au point d'un plan de campagne ainsi que de l'aide-mémoire. Nous saisissons également cette occasion pour mettre au point un mécanisme multisectoriel entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le

Département des opérations de maintien de la paix. C'est avec plaisir que je reviendrai dans quelques mois avec des informations complémentaires sur l'état d'avancement de ces initiatives.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Oshima de son exposé sur les initiatives prises suite à la lettre en date du 21 juin 2001 adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité.

Le but de la présente séance étant d'entendre l'exposé du Secrétaire général adjoint, il n'y a pas de liste d'orateurs pour la séance. J'invite par conséquent les membres qui ont des questions à poser à M. Oshima à le faire savoir.

**M. Kuchinsky** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier, par votre entremise, Madame la Présidente, le Secrétaire général adjoint, M. Kenzo Oshima, de sa présentation concise et instructive sur l'état d'avancement des initiatives énoncées dans la lettre du 21 juin 2001.

Sans vouloir répéter notre position sur le thème des civils dans les conflits armés – je pense que le débat d'hier a couvert bon nombre des questions relatives à cet important problème en général – j'ai quelques questions à poser à M. Oshima.

Tout d'abord, nous aimerions que M. Oshima nous mette à jour sur la question de l'élaboration d'un manuel des meilleures pratiques en matière de concertation avec les groupes armés. Nous devons reconnaître que pour ce qui est des acteurs non étatiques et du problème qui consiste à obtenir leur participation à un dialogue, il n'y a probablement pas de solution satisfaisante pour le moment, en particulier dans des situations où les groupes armés opèrent non comme des forces militaires organisées poursuivant des objectifs politiques bien définis, mais plutôt sous la forme de bandes de criminels profitant du manque de sécurité et de l'instabilité générale. Pour autant que je sache, un effort a déjà été fait pour s'attaquer à cette question sous une forme ou une autre. Et j'aimerais savoir, d'ailleurs, ce qui a été fait à cet égard par le Comité permanent interorganisations.

Ma deuxième question concerne l'identification d'éléments armés et leur séparation d'avec les civils dans les camps de réfugiés et les camps de personnes déplacées. Je reconnais qu'il serait peut-être préférable d'adresser cette question au Haut Commissariat des

Nations Unies pour les réfugiés ou au Département des opérations de maintien de la paix. Toutefois, j'aimerais savoir si vous avez des informations à nous donner et si vous pouvez nous dire si des initiatives sont en cours en ce sens et si d'autres critères ou procédures ont été mis au point et appliqués en la matière.

**M. Mahbubani** (Singapour) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux remerciements que M. Kuchinsky a adressés à M. Oshima pour son exposé. Madame la Présidente, vous nous avez dit que la présente séance ne comporterait pas de déclarations mais un simple échange de questions et de réponses. Je voudrais donc faire trois observations sur lesquelles je ferai porter mes trois questions.

Premièrement, en relisant très rapidement la déclaration que j'ai faite à ce sujet en avril dernier, je me suis souvenu que j'avais cité le paragraphe 67 du rapport du Secrétaire général, qui disait :

« Dix-huit mois environ se sont écoulés depuis que j'ai présenté le premier [rapport]. Or, j'ai le regret de constater qu'à ce jour, seules quelques-unes des 40 recommandations qu'il contenait ont été appliquées. » (*S/2001/331, par. 67*)

Cette déclaration a été faite par le Secrétaire général au début de l'année. La situation s'est-elle améliorée depuis en matière d'exécution des recommandations? Je pose cette question, car le problème que nous avons sur ce point, c'est que nous publions des milliers de mots sur la protection des civils, la protection des enfants et la protection des femmes, mais il nous est très difficile de vérifier si ces mots permettent vraiment de changer les choses sur le terrain. Ma question la plus précise est la suivante : lorsque nous nous réunirons la prochaine fois sur cette question, pourrions-nous obtenir quelques informations concrètes sur ce que j'appellerais les « tendances »? Évoluons-nous vers une meilleure protection générale des civils dans les conflits armés ou bien – si l'on regarde les statistiques et ce qui se passe dans les conflits actuels, en Sierra Leone, en Angola, en Afghanistan ou ailleurs – y-a-t-il plus de civils blessés ou tués? Quelle est la tendance? Je pense que nous allons avoir besoin de ces informations lors de la prochaine réunion, faute de quoi, nous n'avons aucun moyen de savoir si oui ou non nos paroles ont un effet. J'espère que M. Oshima nous éclairera sur la question de savoir s'il est raisonnable ou déraisonnable de

demander davantage d'indicateurs spécifiques lors du prochain examen de cette question.

Ma deuxième observation est liée à la première. Hier, nous avons eu un très bon débat sur la protection des enfants dans les conflits armés. Nous avons discuté des femmes par rapport à la paix et à la sécurité. Nous avons parlé de la prévention des conflits. Il n'est pas besoin d'être supérieurement intelligent pour constater qu'il y a des points communs entre ces deux débats. Dans un sens, nous répétons les mêmes choses sur la protection des enfants et la protection des civils. Est-ce que l'on pourrait faire quelque chose d'utile et de constructif en essayant de regrouper toutes ces recommandations pour ne pas avoir à les répéter quatre fois, à chaque débat? Cela permettrait également d'économiser un peu : nous n'avons peut-être pas besoin, en effet, de quatre débats, de quatre rapports différents et de quatre discussions séparées. À dire vrai, en ce qui concerne les missions de l'ONU les moins importantes, nous n'avons pas à conserver quatre dossiers différents qui disent foncièrement les mêmes choses sur ces questions. Par conséquent, dans le contexte de la rédaction de l'aide-mémoire ou des rapports ou au sein des séminaires, je me demande si nous ne pouvons pas dégager les quelques traits et thèmes communs à tous ces rapports. Cela contribuerait grandement à nous faciliter la tâche, en particulier lors du réexamen de la question qui est prévu, comme l'a dit M. Oshima, en novembre 2002.

Mon troisième point concerne toute la question des acteurs non étatiques. Nous avons entendu hier une déclaration très émouvante d'un jeune garçon de la Sierra Leone, Alhaji Babah Sawaneh. En l'écoutant, il est clair que, pour quelqu'un comme lui, il n'y avait aucun choix possible. Il a été enlevé en allant rendre visite à des parents, a été incorporé dans une force, et il a avoué qu'il a dû faire des choses terribles. Il a du couper des membres, brûler des maisons et tuer des gens. Ce sont là ses propres paroles.

Il est clair que les normes que nous mettons en place visent à modifier la conduite d'acteurs non étatiques de ce type. C'est une chose de dire que nous devrions rechercher les meilleures pratiques entre les États nations, les promouvoir et dire « Je ferai ce qu'un État nation fait en matière d'accès ». Mais lorsqu'il s'agit d'acteurs non étatiques, comment peut-on changer leur conduite ou leurs normes?

Très franchement, je me demande si nous avons suffisamment réfléchi à la question, et si M. Oshima l'a examinée dans les ateliers. Et franchement, si l'on veut changer la conduite de ces groupes, il faudrait peut-être envisager ce que j'appellerais des solutions plus radicales, dont certaines ont été discutées dans ce Conseil. Ainsi, pour reprendre les propos que le Ministre canadien des affaires étrangères d'alors, M. Axworthy, a tenus lorsqu'il est intervenu l'an dernier,

« la protection des civils commande de recourir à la force si nécessaire pour appuyer notre volonté d'intervenir. » (*S/PV.4127, p. 25*)

En fin de compte, c'est toute cette question de l'intervention humanitaire qui s'impose. Est-ce que ce thème s'est dégagé de l'un des débats sur la protection des civils ou est-il considéré comme un sujet tabou ou ne s'inscrivant pas dans le cadre de nos discussions? De même, lorsqu'il s'agit de tendre la main à des jeunes tels que Alhaji Babah Sawaneh, nous devons aussi considérer des aspects tels que les causes profondes : ce qui crée de tels conflits, de tels jeunes, et ce qui les pousse à un tel désespoir. Y a-t-il une discussion de ce genre dans les débats des diverses institutions?

Un point fondamental que je voudrais souligner est que dans toutes nos discussions sur ce thème, j'espère que nous ne concentrerons pas uniquement sur des points et principes abstraits, mais que nous examinerons les réalités sur le terrain dans les conflits d'aujourd'hui. Nous devrions nous demander combien de points examinés aujourd'hui s'appliqueront à ces situations, et comment des civils sont protégés ou ne le sont pas par nos paroles.

**M. Brattskar** (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège considère la protection des civils comme une question importante de l'ordre du jour des travaux du Conseil de sécurité. Je voudrais, par votre entremise, Madame la Présidente, remercier M. Oshima de son exposé d'aujourd'hui. Nous estimons que le travail serait plus exhaustif qu'il ne semble l'avoir été, mais nous comprenons que les divers défis de ces derniers mois ont fait que la priorité a été accordée à des tâches plus urgentes.

Toutefois, nous espérons et sommes convaincus que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pourra réaliser d'autres progrès dans les semaines et mois à venir, et nous sommes

encouragés par les suggestions selon lesquelles des discussions officieuses seront organisées sur une base plus substantielle au début de l'an prochain. J'espère que nous entendrons un exposé faisant état de nouveaux progrès, dès que cela sera possible.

Je voudrais, par votre truchement, Madame la Présidente, demander à M. Oshima de développer quelque peu les deux points suivants. Premièrement, la situation actuelle en Afghanistan pose un certain nombre de défis en ce qui concerne la protection des civils. Il est également frappant pour nombre d'entre nous de noter que les recommandations du Secrétaire général sont extrêmement pertinentes pour assurer une réponse internationale appropriée à la crise humanitaire afghane. Dans quelle mesure l'Organisation des Nations Unies traite-t-elle de la situation en Afghanistan, en recourant au cadre établi pour la protection des civils par le biais des rapports au Conseil de sécurité et l'attention accrue que le Conseil accorde à ces aspects de son travail?

Ma seconde question concerne la préparation de l'aide-mémoire évoqué dans l'exposé de M. Oshima et dans la lettre adressée au Secrétaire général. Nous pensons que cet aide-mémoire devrait être court, concis et exhaustif pour renforcer sa valeur en tant que guide de référence pratique pour le Conseil. Outre ses résolutions sur la protection des civils, le Conseil a également adopté des résolutions sur un certain nombre de questions importantes, dont la récente résolution – adoptée hier – sur les enfants et les conflits armés, et celle sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée il y a quelques semaines. Est-ce que l'OCHA prend également en considération les dispositions pertinentes de ces résolutions en préparant l'aide-mémoire, afin d'assurer que tout soit pris en compte?

**M. Valdivieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais à mon tour remercier M. Oshima des informations qu'il nous a fournies sur la question de la protection des civils dans les conflits armés. Il me semble que le Conseil a pris une sage décision en faisant une pause, en procédant à une évaluation et en s'efforçant de rendre plus efficace son approche à l'égard de cette question.

Je voudrais évoquer l'une des requêtes que le Président du Conseil a faites dans sa communication du 21 juin, à savoir que plusieurs ateliers se tiennent sur ce thème. Il avait également été suggéré que l'un de ces ateliers ait lieu avant la présentation de l'exposé.

M. Oshima nous a fait savoir que trois ateliers ont déjà eu lieu et que plusieurs organismes des Nations Unies avaient été invités, ainsi que des représentants des gouvernements intéressés et des experts. Il a également annoncé qu'il y aurait une réunion d'experts en janvier ou en février.

C'est pour cette raison que je voudrais demander à M. Oshima comment nous pourrions avoir une invitation pour assister à ces ateliers. Il me semble qu'en dépit de la communication du Conseil de sécurité et l'intérêt clairement manifesté – au moins par ma délégation – pour la question, nous n'avons toujours pas eu d'invitation pour participer à ces délibérations. Nous pensons que les ateliers sont très utiles car ils permettent aux membres du Conseil de sécurité d'évaluer le lien qui existe entre le Conseil et la question à l'examen, surtout en ce qui concerne la protection des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, l'accès du personnel humanitaire aux populations vulnérables, la fourniture d'une aide humanitaire en toute sécurité, et naturellement la protection du personnel humanitaire. Je pourrais donc demander comment nous, membres du Conseil de sécurité, pourrions participer à ces ateliers, comme cela est demandé dans la communication?

Dans un an, l'on procédera à une évaluation. M. Oshima nous a parlé du travail qui se fait dans ces trois domaines, et nous voudrions lui demander de nous communiquer, soit maintenant, soit en temps opportun, le programme de travail, et de nous dire de quelle manière le Bureau de coordination des affaires humanitaires ou le Secrétariat entendent procéder au cours de cette année. Même s'il est vrai que ce programme ne fera pas l'objet d'activités directes du Conseil de sécurité, nous pourrions ainsi commencer à y prendre part, à nous familiariser davantage avec ce travail afin d'être mieux préparés lors de la prise de décisions, après la publication du rapport, au mois de novembre.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à l'orateur suivant, le représentant de l'Irlande, avant de demander à M. Oshima de répondre à la première série de questions.

**M. Corr** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais, comme les autres orateurs, remercier le Secrétaire général adjoint Oshima de son exposé sur les progrès réalisés dans les trois domaines en question.

De façon générale, je dirais que comme le représentant de la Norvège et d'autres intervenants, l'Irlande considère réellement que la protection des civils dans les conflits armés est l'une des questions les plus importantes de l'ordre du jour des travaux du Conseil. En conséquence, la manière dont nous allons aborder la question des détails institutionnels du point de vue des progrès en représente un volet. L'autre volet, comme l'a à juste titre dit Singapour, concerne des questions plus générales liées à l'état d'esprit et à l'urgence avec lesquels nous aborderons la question. Comme l'a dit le Secrétaire général dès le début, il y a peu de questions plus importantes – notamment dans le contexte de l'Afghanistan – sur le plan de l'accès humanitaire, des camps de personnes déplacés, de l'engagement des groupes armés, de l'acheminement de l'aide, etc.

Je voudrais faire de brèves observations sur ces trois questions. S'agissant de la réorganisation des recommandations en différents groupes, les ateliers qui ont eu lieu sont à l'évidence une excellente idée. Comme l'a dit la Colombie, il me semble qu'il s'agit d'une question qui permettrait aux membres du Conseil de participer. Nous espérons que, avant même la publication du rapport détaillé de novembre 2002, il sera possible de revenir au Conseil en ayant réalisé des progrès s'agissant de la matrice et de l'évolution des travaux. En effet, cette question a une importance évidente, en termes de structures institutionnelles au sein de l'ONU, quant à la manière de réaliser des progrès sur les différentes questions.

En ce qui concerne le projet d'aide-mémoire, la proposition de prévoir un débat d'une demi-journée – peut-être au début de l'année prochaine – semble tout à fait heureuse. En tant que membres du Conseil, nous y souscrivons pleinement. Nous pensons également que pour que cet aide-mémoire soit valable, il doit être relativement simple. Il devrait s'agir d'une liste comportant différents points, mais non trop complexe. En conséquence, nous appuyons une rédaction très rapide après le débat d'une demi-journée. De même, nous attendons avec intérêt de lire le document de stratégie préparé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et le Département des opérations de maintien de la paix.

Permettez-moi d'aborder deux points. L'un d'entre eux découle de la réunion d'hier, qui a clairement montré les liens importants qui existent entre la question de la protection des enfants et les

questions que nous examinons ici. Je pense que le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Marie Guéhenno, a fait état, devant le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, de la création d'un groupe de travail informel interinstitutions sur l'intégration des questions relatives à la protection des enfants dans les négociations de paix. Celui-ci tiendrait compte des procédures opérationnelles élaborées par l'OCHA pour protéger les civils dans les conflits armés. Il y a ici, à l'évidence, une claire complémentarité et je me demande donc comment procède et évolue ce groupe de travail sur le plan de ces liens.

Le deuxième point, qui est moins direct, concerne la question de l'accès aux négociations avec les parties à un conflit armé. Dans son deuxième rapport, le Secrétaire général a indiqué qu'il avait demandé au Comité permanent interinstitutions d'élaborer un manuel qui définisse les négociations et les stratégies d'accès, telles que les critères d'engagement et de désengagement des institutions humanitaires, etc. Et là encore, s'agissant de ce manuel, j'aimerais savoir quels sont les progrès déjà accomplis.

Ma dernière question, qui est peut-être plus abstraite à ce stade, concerne la recommandation s'agissant des médias faite par le Secrétaire général dans son rapport, lequel se réfère au paragraphe 18 de la résolution 1296 (2000), sur la composante « médias » dans les opérations de maintien de la paix. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport qu'aucune mission de maintien de la paix n'avait encore été autorisée à saisir, par exemple, les actifs des médias de la haine. Je me demande comment le Secrétaire général envisage de réaliser des progrès dans ce domaine général, compte tenu de son importance.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général adjoint, Kenzo Oshima.

**M. Oshima** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les membres qui ont fait preuve d'un vif intérêt pour les progrès en cours dans les travaux à la suite de l'échange de correspondance entre le Président du Conseil et le Secrétaire général quant à la manière de procéder d'ici à novembre 2002, date à laquelle nous devons présenter un rapport au Conseil sur cette importante question.

Premièrement, s'agissant de la question soulevée par l'Ambassadeur d'Ukraine au sujet de la préparation

d'un manuel, un processus interinstitutions a été mis en marche pour étudier cette question. Les institutions ont accepté de rédiger un manuel pour le personnel humanitaire sur le terrain des Nations Unies, manuel qui devrait incorporer les meilleures pratiques recueillies auprès du personnel de terrain et contenir des orientations quant aux mesures concrètes concernant le moment où et la manière d'engager ou non des groupes armés, ainsi que les raisons sur lesquelles fonder cette décision. Ce groupe est également en train d'élaborer un document directif sur cette question. On recherchera l'approbation de ce manuel et de ce document directif par le Comité permanent interinstitutions avant de les soumettre à l'examen du Conseil.

Les contacts avec les groupes armés doivent, à l'évidence, se fonder sur les principes humanitaires fondamentaux de neutralité, d'impartialité et d'humanité afin de faire cesser la souffrance des civils innocents et de permettre un dialogue humanitaire soutenu. Les contacts avec les groupes armés ne devraient pas avoir d'effet sur leur légitimité ou la légitimité de leurs revendications. La crainte de légitimer ces groupes armés doit être mise en balance avec le besoin souvent urgent de négocier avec ces groupes concernant l'accès ou la sécurité du personnel afin d'offrir à ceux qui en ont besoin une assistance qui sauvera leurs vies.

Voilà donc quelques-unes des questions fondamentales que ce manuel tentera d'aborder en s'inspirant des meilleures pratiques accumulées au fil des ans par les institutions et les organisations non gouvernementales partenaires. Il va sans dire que nous aimerions présenter ce manuel aux membres du Conseil dans une instance appropriée.

L'Ambassadeur de Singapour a soulevé la question de la mise en oeuvre rapide des recommandations faites dans le rapport du Secrétaire général et s'est demandé si nous étions en mesure de dégager des tendances. Ce n'est à l'évidence pas une tâche facile mais nous tenterons, dans la mesure du possible, non seulement de faire état de ces informations, mais aussi de dégager la tendance générale que nous pourrions établir dans le rapport que nous présenterons en novembre. Nous tenterons de déterminer les domaines où on a enregistré des progrès ou des reculs en abordant les questions pertinentes soulevées concernant la protection des civils.

S'agissant d'un chevauchement éventuel, il y a des questions liées à la protection des civils dans les conflits armés, notamment les armes légères, la prévention des conflits, les enfants dans les conflits armés etc. Il existe un certain nombre de rapports du Secrétaire général qui soulèvent séparément la question de la protection des civils en liaison avec ces sous-domaines connexes, si je peux les appeler ainsi. Il y a certains chevauchements, mais je pense que ces processus sont plutôt complémentaires. En fait, ils montrent qu'il y a une convergence de vues sur les questions cruciales.

Concrètement, afin de faire progresser l'élaboration du plan de campagne, mon bureau a entrepris une étude des rapports pertinents du Secrétaire général et des résolutions du Conseil ayant trait à la prévention, au maintien de la paix, aux sanctions, aux enfants, aux armes légères et à d'autres sujets connexes. En déterminant d'autres efforts de mise en oeuvre, nous contribuerons à combler toutes les lacunes et nous pourrions accroître la coopération avec d'autres départements et organismes afin de faciliter la mise en oeuvre. Cependant, je reconnais bien qu'il est nécessaire de tenter de dégager certains grands principes qui devront être mis en commun. Nous tenterons de faire un effort pour veiller à ce que ces grands principes soient renforcés et qu'ils soient adéquatement mentionnés dans le rapport que nous présenterons en novembre 2002.

Pour ce qui est du problème soulevé par le représentant de la Colombie, je ne pense pas que tous les membres du Conseil aient été invités aux trois ateliers qui ont eu lieu jusqu'à maintenant. Nous prévoyons d'organiser d'autres ateliers au cours des mois à venir, et je tiens à assurer les membres du Conseil qu'ils seront invités à ces ateliers. En outre, comme je l'ai indiqué, j'espère qu'au début de l'année prochaine, nous pourrions avoir des échanges avec tous les membres du Conseil afin d'aborder les questions à l'étude, notamment le plan de campagne, l'élaboration du manuel et d'autres questions pertinentes. Je vais également veiller à ce que les plans de travail pour la période allant de maintenant jusqu'à novembre 2002 soient élaborés, et à ce que tous les membres en soient dûment informés.

En ce qui concerne le rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant le tableau, comme je l'ai mentionné dans mon exposé, cette question a été examinée par le Secrétariat en tant

qu'outil – ou plan de mise en oeuvre – afin d'aider les membres du Conseil et les autres parties intéressées à mieux aborder les questions liées à la protection des civils sous tous ses aspects. Nous aurons, bien sûr, besoin d'un peu plus de temps pour achever ce travail, mais au moment opportun nous aimerions dûment faire part aux membres du Conseil des progrès que nous aurons accomplis. Nous comptons beaucoup sur le Président du Conseil pour nous orienter à cet égard.

Je voudrais maintenant aborder brièvement la question de la séparation des combattants de la population civile dans les camps pour personnes déplacées et dans les camps de réfugiés. C'est, bien sûr, un problème que nous rencontrons souvent dans de nombreuses situations. En Afghanistan, nous savons que cela se produit certainement en ce moment, et nous le voyons également dans de nombreuses autres situations d'urgence complexes en Afrique et ailleurs. Par exemple, en Afghanistan, à l'heure actuelle il y a certains indices concernant la militarisation des camps de personnes déplacées; cette situation est signalée à Mazar-i-Charif et à Herat. Apparemment, les factions de l'Alliance du Nord commettent des actes d'intimidation contre des personnes déplacées appartenant à l'ethnie pachtoune, ce qui entraîne l'arrivée d'éléments militaires dans ces camps. Des faits similaires sont aussi signalés dans certains camps établis dans les zones frontalières près du Pakistan. La situation qui prévaut là-bas est tellement dangereuse qu'il est risqué et dangereux pour les organismes humanitaires de se rendre dans les camps pour aider les personnes qui s'y trouvent. En ce moment, leur sécurité ne peut pas être assurée.

Ces problèmes existent vraiment; à chaque fois, les organismes humanitaires tentent de considérer chaque cas selon ses mérites, et de voir ce qu'ils peuvent faire : quel genre de mesures pratiques peuvent être prises pour permettre l'accès aux camps. Encore une fois, cependant, il faut souvent mener des négociations très difficiles et délicates. Certains organismes réussissent quelquefois, et parfois ils échouent. La seule chose que je puis dire à propos de ces problèmes c'est que les négociations, dans chacun des cas, sont extrêmement difficiles. Pour obtenir d'autres renseignements pratiques, je pense qu'il faudrait aborder cette question avec les organismes qui travaillent sur le terrain.

J'espère avoir répondu à la plupart des questions qui m'ont été posées.

**M. Eldon** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kenzo Oshima de son exposé très intéressant et utile. J'estime que cette séance est tout à fait utile : il s'agit d'une question à laquelle le Royaume-Uni accorde beaucoup d'importance, et il est très important que ce travail se poursuive. Je dois maintenant avouer à l'Ambassadeur Valdivieso que j'ai moi-même participé à l'un des ateliers en question, que j'ai trouvé très utile. Cet atelier a réuni un ou deux États Membres – choisis arbitrairement – des personnes ayant de l'expérience du terrain, des experts du Secrétariat, des représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile. Même si je n'ai aucun sentiment de fierté d'avoir été invité, je pense qu'il serait regrettable que l'équilibre de ces ateliers soit considérablement compromis, car j'estime que l'atelier auquel j'ai participé a été un mélange utile d'idées. À mon avis, il faudrait que d'autres ateliers du même type soient organisés.

Je voudrais appuyer ce qu'a dit l'Ambassadeur Mahbubani au début de ce débat. Nous devons élaborer un cadre normatif solide qui aidera à orienter le travail pratique de tout le système des Nations Unies afin d'avoir véritablement un impact sur le terrain en matière de protection des civils. Les enfants doivent effectivement être des civils. Il est un fait, hélas, que les femmes sont très souvent des civils dans des situations de conflit, et donc il est tout à fait logique d'intégrer les divers types de travail réalisés par le Conseil dans ce domaine général pour constituer un tout cohérent.

En même temps, il est important de ne pas s'enliser dans la bureaucratie. C'est pour cette raison que j'appuie également les observations de M. Kishore Mahbubani sur ce qui fait une différence pratique. En somme, nous devons essentiellement intégrer la question de la protection des civils dans les travaux que nous menons sur les situations de conflit. En conséquence, je souscrirai, je crois, à la proposition faite par l'Ambassadeur Mahbubani et par l'Ambassadeur Corr, à savoir que si nous avons d'autres rapports intérimaires plus tard, il serait bon d'avoir des exemples concrets indiquant où ces initiatives ont vraiment changé les choses dans des situations réelles où des civils sont pris dans des conflits. J'espère que le Secrétaire général adjoint, M. Oshima se souviendra de cela lorsqu'il reviendra au Conseil.

Je pense que le plan de campagne est une bonne idée, mais pour être utiles comme aide-mémoire, les plans de campagne doivent être clairs, directs, bien conçus et pas trop complexes. Je pense ici à l'annexe du plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, qui me paraît être un ensemble d'indicateurs très simples pour ce qui est des objectifs de développement. La question que je pose au Secrétaire général adjoint, M. Oshima, est la suivante : pour ce qui est des repères dans le plan de campagne – car cela me semble important – nous devrions avoir un moyen d'évaluer les progrès réalisés par l'ensemble du système. Je souhaiterais donc avoir ses vues sur les mesures qui seront inscrites dans ce document afin que nous puissions vérifier que le système fait ce qu'il est censé faire.

Je suis également tout à fait d'accord avec ce qu'avait à dire l'Ambassadeur Mahbubani à propos de l'importance de la contribution des acteurs humanitaires à la planification des opérations de maintien de la paix. D'une certaine manière, il s'agit d'intégrer la dimension humanitaire dans la façon dont les mandats sont établis au Secrétariat. Toutefois, je voudrais simplement faire remarquer qu'alors que nous allons approuver des opérations incluant la protection des civils, nous devons réfléchir très soigneusement à ce que cela signifie car cela peut souvent avoir un effet disproportionné sur la planification des opérations militaires. Nous devons donc définir très clairement ce qu'il convient de faire dans une situation donnée. J'espère que l'aide-mémoire permettra de clarifier cela.

Enfin, pour ce qui est des mécanismes intersectoriels, il est indéniable que les relations entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devraient en quelque sorte être prioritaires. Mais le Secrétaire général adjoint, M. Oshima, n'a rien dit, par exemple, à propos du Département des affaires politiques, ni des autres parties du système des Nations Unies qui pourraient avoir un rôle très utile à jouer dans certaines tâches liées à la protection des civils dans des situations abordées par le Conseil. Encore une fois, je ne veux pas proposer quelque chose de trop ambitieux, mais j'apprécierais qu'il nous indique quel sera le rôle des autres parties du système car, comme l'a dit l'Ambassadeur Mahbubani, et je suis tout à fait d'accord, nous devons avoir une approche holistique. Il faut que le système travaille de façon cohérente en utilisant au mieux toutes les synergies.

**M. Doutriaux** (France) : Je voulais remercier M. Kenzo Oshima pour la présentation qu'il nous a faite sur la mise en oeuvre des recommandations du Secrétaire général s'agissant de la question importante de la protection des civils dans les conflits armés.

Si vous le permettez, Madame la Présidente, je voulais reprendre quelques points qui avaient été évoqués dans l'excellente lettre qu'avait préparée la Norvège en réponse au précédent rapport du Secrétaire général.

Dans le premier paragraphe donc de cette lettre, nous évoquions la question, évoquée également par M. Oshima, de la réorganisation de l'ensemble des activités de l'ONU, des fonds et des programmes, s'agissant de la protection des civils dans les conflits armés. C'est une question importante. C'est un petit peu dans cet état d'esprit que nous avons, avec le Conseil, préparé la résolution adoptée hier sur la protection des enfants dans les conflits armés. La résolution que nous avons adoptée hier, en quelque sorte, c'est la réorganisation de l'ensemble des activités de l'ONU et des États Membres dans ce domaine là. Peut-être que nous pourrions penser, M. Oshima, à ce précédent de la résolution adoptée hier sur la protection des enfants dans les conflits armés. Peut-être que nous pourrions penser à un texte de ce type là, résolution ou autre, qui permettrait d'avoir les idées claires s'agissant du partage des responsabilités en matière de protection des civils dans les conflits armés.

Dans la lettre norvégienne, plus exactement la lettre adressée par le Président du Conseil de sécurité mais qui a été préparée par la Norvège, au paragraphe 1, nous évoquions la question de la coopération entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix lorsqu'il s'agit de mandats d'opérations de maintien de la paix, et, là, comme l'a indiqué l'Ambassadeur Eldon il y a un instant, il serait peut-être aussi utile d'envisager une coopération aussi avec le Département des affaires politiques quand l'affaire en question – le conflit en question, je pense à l'Afghanistan, l'Afghanistan puisqu'il n'y a pas de mandat d'opérations de maintien de la paix – relève non pas du Département des opérations de maintien de la paix mais du Département des affaires politiques. Or évidemment, comme vous l'avez indiqué vous-même M. Oshima, il y a de graves problèmes de protection de civils dans le conflit afghan. Donc il faudra sans doute élargir cette coopération, mais elle existe, c'est évident.

Mais il faudra sans doute davantage structurer la coopération entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des affaires politiques.

Ensuite, au paragraphe 3 de la lettre, nous évoquions donc la liste récapitulative des questions qui intéressent la modification et l'achèvement des mandats du Département des opérations de maintien de la paix. C'est ce qu'on appelle, si j'ai bien compris, dans notre jargon, l'aide-mémoire, et je crois comprendre que M. Oshima entreprend des consultations avec les États Membres intéressés sur cette question de l'aide-mémoire, de la liste récapitulative des questions. Je voulais simplement vous dire M. Oshima que mon pays est intéressé par cette question et serait très heureux de pouvoir échanger avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur cette question importante.

Le paragraphe 4 de la lettre que j'ai déjà mentionnée évoque les séminaires d'experts, et comme l'Ambassadeur Valdivieso, nous sommes très intéressés par d'autres séminaires éventuels d'experts. Je pense que vous en avez annoncé d'autres. J'étais intéressé par l'expérience évoquée par l'Ambassadeur Eldon sur un séminaire précédent, et nous souhaiterions participer à d'autres séminaires sur la question.

**M. Chowdhury** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je m'associe également à mes collègues pour remercier M. Oshima de son exposé, et non seulement de son exposé mais aussi des réponses qu'il a données aux questions qui lui ont été posées par les représentants de la Norvège, de Singapour, de la Colombie de l'Ukraine et de l'Irlande.

Nous sommes heureux de la façon dont son bureau a fonctionné et donné suite à la lettre du mois de juin, et nous nous félicitons des progrès dont il a rendu compte en ce qui concerne le plan de campagne, l'aide-mémoire et le renforcement de la coordination. Mais telle que la situation évolue, nous pensons qu'il y a urgence sur certains des problèmes clefs dont le Conseil est saisi. L'Afghanistan est un exemple caractéristique. En attendant d'avoir le rapport d'ensemble en novembre, serait-il possible que sa rédaction soit accélérée, en publiant peut-être un rapport intérimaire pour répondre à l'urgence de la situation dans certaines régions du monde?

Encore une fois, pour ce qui est de l'Afghanistan, comme le disaient les Grecs anciens, l'on ne peut se

baigner deux fois dans la même rivière. Je conviens avec M. Oshima que chaque situation devrait être examinée de façon particulière, mais dans la situation de l'Afghanistan, où il y a tant d'acteurs non étatiques, comme l'a dit l'Ambassadeur Mahbubani, il faut apporter des changements normatifs dans les comportements de ces acteurs non étatiques. Selon lui, c'est là une idée maîtresse qui devrait être promue. Au Bangladesh, nous pensons qu'une façon de procéder serait d'inculquer une culture de paix aux protagonistes, mais bien sûr cela n'est pas aisé à accomplir. Toutefois, est-ce que l'aide-mémoire traditionnel envisagé est pertinent pour l'Afghanistan? Devrions-nous demander à l'Afghanistan de changer ou devrions-nous avoir un document différent, qui serait applicable à une situation comme celle de l'Afghanistan, dans laquelle tous les protagonistes, essentiellement, sont des acteurs non étatiques?

**M. Kasse (Mali) :** Madame la Présidente, merci d'avoir organisé cette séance interactive avec M. Oshima, que nous remercions pour son exposé. Nous avons pris bonne note des progrès en cours sur cette importante question de la protection des civils dans les conflits armés.

Madame la Présidente, je voudrais par votre entremise poser une question à M. Oshima et faire une observation. La question est : comment les organisations régionales, qui s'impliquent dans la protection des civils du fait des conflits qui déchirent leurs régions, pourront être mieux impliquées le moment venu dans le mécanisme qui se dessine actuellement?

L'observation consistera à dire que nous aurions souhaité, tout comme ceux qui évoqué la participation des membres du Conseil de sécurité, que les organisations régionales qui font face à des situations de conflit soient conviées aux travaux des ateliers. Nous serions reconnaissants à M. Oshima de pouvoir disposer de conclusions ou recommandations écrites des travaux des ateliers qu'il a cités.

**M. Koonjul (Maurice) :** Je voudrais aussi remercier M. Oshima de son exposé et le féliciter du travail que lui-même et son équipe effectuent dans son département. Nous sommes très heureux de savoir qu'il organise des ateliers très importants sur les différentes questions concernant la protection des civils dans les conflits armés, en attendant le rapport, que nous

attendons avec intérêt de recevoir en novembre prochain.

Nous convenons avec l'Ambassadeur de la Colombie que les membres du Conseil de sécurité pourraient contribuer utilement aux travaux de ces séminaires, et nous souhaiterions être invités le cas échéant et en temps voulu. Nous avons écouté attentivement certaines des déclarations qui ont été faites, en particulier par l'Ambassadeur Eldon et par mon collègue du Mali. Il a soulevé très habilement une question que j'avais moi-même, concernant la recommandation 14 du rapport du Secrétaire général de mars dernier. Je crois qu'il est très important qu'il y ait non seulement une coordination entre les différents organismes des Nations Unies, mais aussi une sorte d'interaction et de coordination entre l'ONU et les organisations régionales. La recommandation 14 porte sur cette question, et suggère que nous devrions avoir des réunions avec les organismes régionaux en vue d'une prise de décisions en connaissance de cause, de l'intégration des ressources additionnelles, une coopération, des mécanismes de suivi et des réunions d'information, qui seraient très utiles. C'est une des recommandations dont nous pensons qu'elle devrait être appliquée le plus rapidement possible.

Nous partageons aussi les préoccupations qui ont été exprimées par le représentant de Singapour sur l'absence d'application d'un grand nombre des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. Dans le même esprit, je voudrais citer une recommandation en particulier, qui est liée à la question du déploiement rapide des forces. Nous savons tous que c'est au tout début d'un conflit qu'il y a le plus grand nombre de victimes civiles. Il est extrêmement important qu'en cette phase critique, il y ait un déploiement rapide pour pouvoir protéger les civils. Je signale que dans les recommandations faites par le Secrétaire général, il a parlé de la possibilité d'effectuer ce genre de déploiement rapide des forces. Cette même question a été reprise lors des discussions au cours du Sommet du Millénaire.

La question que je voudrais poser est la suivante. Je sais qu'il y a eu ce que nous appelons ici la « Brigade d'intervention rapide », qui a apparemment été mise en place avec la participation ou la promesse de participation d'environ 80 à 88 pays. Je sais aussi que les fonds nécessaires ont été débloqués. Ma question est : cette brigade a-t-elle jamais été déployée et, si c'est le cas, où a-t-elle été déployée? Et quel a été

son impact global sur la protection des civils dans les conflits armés?

**M. Mejdoub** (*Tunisie*) : Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir programmé cette rencontre entre le Conseil de sécurité et le Secrétariat. Nous remercions également M. Kenzo Oshima, le Secrétaire général adjoint, pour l'excellent exposé qu'il vient de nous faire.

Je voudrais que cette séance me donne l'occasion de souligner l'aspect politique des rencontres que vous avez suscitées ces derniers jours à propos des drames humains dans le monde. Hier c'était la condition des enfants, aujourd'hui la situation des civils. L'étendue des drames dans les conflits, les conflits africains, les questions de réfugiés, la situation au Moyen-Orient devraient susciter davantage de sacrifice et de solidarité et davantage d'intérêt de la part du Conseil. Nous l'avons vu dans certains conflits, dès que l'élément humanitaire a paru, il a aidé à la solution des problèmes et a rallié les populations qui souhaitent la paix dans la justice et l'équité. Mais la présente séance est d'ordre méthodologique, elle se doit de renforcer le dialogue entre le Conseil et le Secrétariat sur la question de la protection des civils durant les conflits armés, et le Conseil de sécurité recherche les moyens de traduire les principes convenus en actions concrètes, comme le suggérait tout à l'heure l'Ambassadeur Mahbubani et plusieurs autres collègues pour améliorer voire changer le vécu quotidien des civils qui subissent les affres des conflits armés.

J'ai écouté avec intérêt les deux interventions de M. Oshima et celles de mes collègues du Conseil. Il ressort que des progrès sont accomplis par le Secrétariat. Nous espérons que le travail sera achevé dans les meilleurs délais possibles sur les trois axes décrits par M. Oshima. Nous appuyons la tenue d'une consultation au niveau des experts, et nous estimons qu'elle devra être la plus large et la plus ouverte possible.

J'ai cependant une question à poser à M. Oshima. Pourrait-on nous donner une indication sur le calendrier que l'on envisage pour la finalisation des initiatives proposées, sachant que le Conseil procédera à une évaluation en novembre prochain? En d'autres termes, quand entendez-vous soumettre un projet de plan de campagne et d'aide-mémoire?

**M. Oshima** (*parle en anglais*) : Un certain nombre de questions pratiques ont été posées.

Premièrement, je me félicite de l'intérêt témoigné par de nombreux membres du Conseil pour la possibilité que nous fournissions un rapport intérimaire avant la soumission du rapport final, qui est prévue en novembre de l'an prochain. Nous sommes prêts, bien sûr, à soumettre en temps voulu un rapport intérimaire qui ferait le point sur tous les progrès accomplis afin que les membres du Conseil puissent l'examiner et faire au Secrétariat les suggestions qui nous permettraient peut-être d'établir un meilleur rapport, plus complet et plus satisfaisant, en novembre de l'an prochain. C'est quelque chose que nous sommes prêts à examiner favorablement, et nous attendons naturellement avec intérêt les directives du Président du Conseil à cet égard.

Quant à la question de savoir si nous voulons faire intervenir le Département des affaires politiques en même temps que le Département des opérations de maintien de la paix, nous sommes bien sûr disposés à le faire; rien ne nous empêche réellement de le faire. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) n'a pas la moindre réserve au sujet de l'engagement d'autres départements du Secrétariat.

J'ai parlé de l'interface entre l'OCHA et le Département des opérations de maintien de la paix parce qu'il y était fait spécifiquement référence dans la lettre du Président du Conseil au Secrétaire général. C'est la seule raison pour laquelle nous avons mentionné spécifiquement l'interface entre l'OCHA et le Département des opérations de maintien de la paix. En fait, comme les membres du Conseil le savent, en ce qui concerne l'Afghanistan, nous avons créé au sein du Secrétariat une cellule de mission intégrée pour examiner toutes les questions ayant une importance politique dans ce cadre nouvellement créé afin d'assurer une réponse cohérente aux problèmes de l'Afghanistan. Je ne vois pas pourquoi une activité similaire de large portée ne pourrait pas être entreprise en ce qui concerne la question que nous examinons.

Concernant la participation d'autres parties, nous sommes bien sûr ouverts à la participation – en fait, nous nous en féliciterions – d'autant de parties intéressées que possible, y compris des membres du Conseil et peut-être certaines organisations régionales, à des ateliers et d'autres pratiques du même genre. Nous nous en féliciterions beaucoup. Comme je l'ai dit, nous voudrions nous assurer que les invitations seront lancées à toutes les parties dans nos futurs plans sur la question. Quant à savoir si un rapport écrit est

disponible sur les discussions qui ont eu lieu dans les ateliers organisés jusqu'ici, je veillerai à ce que ce rapport soit à la disposition de tous ceux qui pourraient le souhaiter.

Concernant la possibilité d'établir des points de référence pour mesurer les progrès réalisés sur certaines des recommandations, je pense qu'il existe une possibilité d'inclure certains types de points de repère, soit dans l'aide-mémoire, soit dans le processus ou ailleurs. Bien sûr, cela dépend totalement des questions. Certaines questions se prêtent facilement à certaines formes de points de repère; d'autres pas. Mais nous prenons note de cette très intéressante suggestion, et nous verrons ce qui peut être fait au sujet de cette préoccupation particulière.

Une question concrète a été posée concernant la brigade d'intervention rapide des Nations Unies. C'est un mécanisme spécifique qui a été mis en place en réponse à l'appel du Secrétaire général pour une force de réaction rapide, comme l'a dit l'Ambassadeur de Maurice. Actuellement, elle comprend des unités de plusieurs pays – des unités entraînées pour répondre aux normes de déploiement dans des opérations conformément au Chapitre VI de la Charte. Quant à savoir si cette brigade d'intervention rapide, comme on l'appelle, a en fait été déployée, je n'en suis moi-même pas certain à ce stade. Mais à ma connaissance – il se pourrait que je me trompe – la brigade en tant que telle n'a été déployée pour aucune situation précise.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Oshima des éclaircissements qu'il a fournis et des réponses qu'il a apportées en ce qui concerne le point inscrit à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Je veux remercier M. Oshima au nom des membres du Conseil. Il est très important que cette question demeure pleinement à l'examen. L'intérêt suscité par le débat entre les membres du Conseil, ainsi que par notre débat d'hier, indique à l'évidence que les membres du Conseil, tout comme les non-membres, voient un lien direct entre la protection des civils et les questions liées à la paix et la sécurité internationales. Les membres ont attiré l'attention sur l'importance d'élaborer une liste de vérification qui puisse être utilisée dans des situations concrètes de conflit. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport intérimaire dont M. Oshima nous a dit qu'il pourrait être bientôt disponible. À l'évidence, ces discussions sur des questions thématiques ne sont pas une fin en soi, mais elles sont là pour aider le Conseil, le Secrétariat et les autres organes du système des Nations Unies à assurer de meilleures conditions de vie et une protection aux civils qui sont les victimes principales des conflits armés.

Une fois encore, je remercie sincèrement M. Oshima de ces précisions. Je suis heureuse qu'autant de non-membres du Conseil aient été présents pour entendre les débats sur cette question.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 10.*